

New-Berne

Autor(en): **Landry, John**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-15301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NEW - BERNE

A plusieurs reprises, les journaux suisses ont inséré des articles au sujet d'une ville du nouveau monde portant ce nom¹. Ces publications ayant paru intéresser le public, nous voulons, à notre tour, dire quelques mots d'un manuscrit qui se trouve à la *Bibliothèque d'Yverdon*.

Ce manuscrit a eu, de tout temps, le don d'intéresser les Américains. Le 1^{er} août 1876, il était signalé dans un article du journal *The New Bern Weekly Times*, paraissant à New-Bern et des offres furent faites à ce moment-là à notre bibliothèque.

M. Horace Ruble, ministre de l'Union à Berne, lui demanda à quelles conditions elle s'en dessaisirait. Il fut répondu qu'on désirait le garder, mais qu'on s'offrait à en laisser prendre copie. Le *Täglicher Erie Leuchtturm* du 28 mars de la même année en parlait aussi à ses lecteurs.

En 1885, un de nos compatriotes, alors en Amérique, M. Alfred Dufour, en a fait prendre une copie et en a donné une traduction en anglais. Cette traduction a été insérée en entier dans le *Colonial Records* (archives coloniales), œuvre du regretté William Sanders, secrétaire d'Etat de la Caroline du Nord.

* * *

Le manuscrit qui nous occupe a pour auteur *Christophe de Graffenried*, ancien bailli d'Yverdon, sur lequel le chancelier de Berne, *M. Maurice de Stürler*, nous envoyait en 1876 la notice suivante :

Par des ukases de 1663 à 1665 le roi Charles II, d'Angleterre, avait fait don à huit seigneurs anglais, ses favoris, d'un

(¹) On écrivait au XVIII^{me} siècle *New-Bern* — *New.Berne* — *Neu-Bern* — *Neubern* — *Nouvelle Berne*, indifféremment. Cette ville compte aujourd'hui 10,000 habitants.

territoire en Amérique, comprenant 7 degrés de latitude et 40 degrés de longitude, aujourd'hui à peu près les Etats de la Caroline du Nord et du Sud. Ce grand pays fut divisé par ses propriétaires en palatinats, landgraviats, comtés, etc., donnés en fiefs à des personnes de qualité, notamment à celles qui s'engageaient à y amener des colons; car la population indigène ne comptait que quelques milliers d'Indiens à l'état sauvage. Ce travail de colonisation fut pourtant très lent, malgré les progrès de l'immigration en Amérique, activée par les guerres dévastatrices au centre de l'Europe; elle fut aussi, de temps en temps, interrompue par la résistance armée des Indiens.

En 1710, arriva dans la *baie de Pamplico* Christophe de Graffenried, chef d'une troupe d'émigrants bernois et allemands, muni d'un brevet des lords de la Caroline qui l'instituait *Landgrave* du territoire entre le fleuve *Trent* et le fleuve *Kense*, avec pleins-pouvoirs d'y construire un château et gouverner le dit pays. Ce Graffenried, fils d'Antoine de G., seigneur de Worb, avait été bailli d'Yverdon de 1702 à 1708 et s'était trouvé si fort compromis dans sa fortune, qu'il résolut — l'un des premiers Bernois, sans doute — de chercher à la rétablir dans le nouveau monde. Des protecteurs qu'il rencontra en Angleterre et une réputation d'administrateur habile et énergique lui valurent le landgraviat susdit dont il fut investi par acte du 29 juillet 1709. Débarqué en Caroline et rendu sur les lieux, son premier soin fut de chercher, dans le rayon de son district, l'emplacement le plus propice, pour y établir un camp retranché ou un bourg. Son choix tomba sur le delta formé par les rivières *Trent* et *Kense* au-dessus de leur confluent. Là, dans une plaine à perte de vue, au milieu des sables et des marais, sous un ciel brûlant, il bâtit, avec ses compagnons, *New-Bern*, et s'y maintint contre la tribu indienne des *Turcaroros* qui lui disputait pied à pied le terrain. Enfin, après des luttes parfois

sanglantes, les indigènes et les immigrants y mirent un terme par un traité de délimitation et amitié. La colonie suisse allemande prospéra dès lors et Graffenried y resta en la gouvernant jusqu'en 1720 où le désir de revoir sa famille, ses amis et sa patrie le décida à refranchir l'Océan pour se retremper dans l'air natal de Old Bern ¹.

Pendant son absence, l'aîné de ses fils, Christophe, devait diriger la colonie. Ce mandat provisoire devint définitif par la résolution du père de ne plus quitter la Suisse et Berne où la coseigneurie de Worb lui échut en 1730. Son fils resta, au contraire, définitivement en Amérique et en particulier dans la Caroline du Nord, à New-Bern. Mais le fils de celui-ci, Antoine-Tscharner — nom de baptême emprunté au nom de famille de sa grand'mère — de Graffenried devint un des planteurs les plus considérables en Virginie, où ses descendants se trouvent encore aujourd'hui. Il est clair que depuis la conquête de l'indépendance par les Américains, en 1776, l'organisation féodale des deux Carolines avait cessé d'exister.

Christophe de Graffenried était né en 1662, il mourut en 1743.

On comprend que la lecture du manuscrit qu'il a laissé soit intéressante. Ce manuscrit, d'une centaine de pages, est un peu décousu, ce n'est pas une relation au jour le jour, mais des chapitres détachés qui se relient assez mal entre eux. Il a été écrit — on le voit par des différences calligraphiques — à diverses époques de sa vie. Il a le sentiment de n'avoir pas réussi et raconte surtout ses déconvenues nombreuses.

Il est curieux de reprendre dans le mémoire de Graffenried certaines narrations par lesquelles on se rend compte des difficultés de la tâche qu'il avait entreprise. Il ne put

¹ C'est une erreur ; il rentra au pays en 1713 et n'y retourna pas.

pas accompagner le premier convoi partant d'Angleterre pour l'Amérique et voici comment il décrit le voyage des colons :

« Le jour avant le départ de cette colonie ie me transportay avec M. Casar, le ministre de l'Eglise réformée allé-
» mande de Londres à Pravesande, pour consoler et encourager ces Peuples et leur souhaiter un heureux voyage,
» leur représenter par un petit discours tout ce que je pou-
» vais juger être bon et propre dans la conjoncture et M. le
» ministre fit un sermon fort touchant à ce sujet. »

Les deux vaisseaux partirent accompagnés par l'escadre du vice-amiral Noris jusqu'à la hauteur du Portugal par un temps très clément, bien qu'on fut au mois de janvier, mais cela ne dura pas :

« Il survint de si terribles orages et des vents contraires
» qu'ils mirent 13 septmaines pour passer la mer ce qui fut
» cause que ces pauvres gens furent bien tourmentez et ils
» devinrent tous malades... Il en mourust *plus de la moitié*
» *sur mer* et beaucoup moururent pour s'estre soulez trop
» d'eau douce en arrivant à terre et de fruits crus. Ainsi
» cette colonie fut délabrée avant quelle fust bien établie. »

En outre, un des deux vaisseaux fut pillé en entrant dans la Jämes River.

La colonie se reposa en Virginie et prit le chemin de la Caroline en faisant 20 milles à pied. Les émigrés arrivèrent dans le Comté d'*Albemarle* sur la rivière du *Chouan* où le colonel Polloc, du Conseil de Caroline, en prit soin et la fit embarquer sur de grosses chaloupes et partir pour le Comté de *Bath* où ils furent placés sur une pointe de terre au confluent des rivières *News* et *Trent* appelé *Chattouka*. C'est là que fut fondée la « petite ville de *Neuberne* ».

Tout n'alla pas sur des roulettes car, dit Graffenried :
« l'arpenteur au lieu de placer ces pauvres gens chacun
» dans sa plantation, les a logé par intérêt sur une partie de

» son propre terrain, justement sur l'endroit le plus chaud
» et le plus malsain. C'est là où ces pauvres colons furent
» obligés de séjourner jusques au mois de septembre dans
» la plus grande misère.

» Je ne saurais assez exprimer l'état triste et déplorable
» dans lequel j'ai trouvé ces pauvres gens à mon arrivée :
» presque tous malades et dans l'extrémité et le peu qui
» restoient bien portants, désespérés. »

La petite colonie bernoise qui rejoignait ces malheureux
et qui avait heureusement voyagé sans encombre fut découragée
devant ce spectacle et de Graffenried eut du mal à
leur remonter le moral.

Ils s'encouragèrent, on leur fit venir des farines de Pennsylvanie et des bestiaux de la Virginie. « En 18 mois, nos
» colons se logèrent et s'établirent si bien qu'ils avancèrent
» plus en ce peu de tems que les habitants Anglois en plusieurs années. Par exemple, dans toute la Province, il n'y
» eût qu'un seul méchant moulin à eau, les plus moyenés
» ce servent de moulins à main et les pauvres sont obligés
» de piler leurs grains dans des mortiers de chesne ou trons
» de bois creusez et au lieu de passer le plus fin par un
» tamis, le passent seulement par un espèce de corbillon ou
» panier à quoy on perd beaucoup de temps. En contre,
» nos gens cherchèrent d'abord des ruisseaux commodes
» pour y faire une espèce de battoir, ainsi au moyen de
» l'eau ils peuvent battre ou piler leur graine. »

Les colons croyaient pouvoir vivre bien tranquilles mais
« hélas, quand nous espérions de jouir des effets de nos travaux, après bien des frais, peines et soins, nonobstant
» tant de traverses, contretens et inconvénients, et lorsqu'il y avait très belle apparence d'un heureux établissement, survint le 4^{me} orage d'infortune par les Indiens.
» Tramez par une noire trahison venue de la vengeance et

» jalousie des adhérens rebelles du colonel Cary, auteur de
» tous nos maux. »

Ce colonel Cary s'était mis à faire de la sédition parmi les colons et une bande de rebelles vint attaquer New-Berne, mais ils furent repoussés et le Parlement réuni à cette occasion donna raison à Graffenried. Pour se venger, ils représentèrent ce dernier aux Indiens comme étant leur mortel ennemi et lorsqu'il se rendit en excursion sur leur territoire, il fut pris et faillit être exécuté par ces sauvages.

Le Landgrave voulant un jour remonter une rivière pour voir si elle était navigable, partit avec l'arpenteur Lawson et deux nègres. Ils furent pris dans une embuscade par les sauvages de la tribu des *Turcoruros* et son séjour dans cette tribu tient une bonne partie du manuscrit. Il fut condamné à mort, ainsi que ses compagnons, mais il s'en tira par sa fermeté et aussi parce que, au dernier moment, arriva un message du Gouverneur de Virginie qui apeura certainement les sauvages. En voici la traduction de l'anglais :

Nous Alexandre Spotswood, Lieutenant-Gouverneur et Commandant des Colonies de la Province de Virginie come au nom de Sa Majesté Britanique :

A la nation Indienne qui tiennent le B. de Graffenried, prisonnier :

« Après avoir appris que le Baron de Graffenried, gouverneur
» et chef de la Colonie allemande en nord Caroline est prisonnier
» parmi vous, nous vous insinuons et Comandons au nom de la
» Reine de la Grande-Bretagne de laquelle il est sujet qu'au veue
» de celle-y Vous le devez libérer et envoyer dans notre gouverne-
» ment. Et vous faisons scavoir par ces présentes que Si vous le
» tuez ou lui faittes quelque violence ou mal, Nous vengerons
» son sang et n'espargnerons ny hommes, ny femmes, ny
» enfants. »

Donné sous notre grand sceau le 8^{me} octobre 1711.

(S) A. SPOTSWOOD.

* * *

Le récit de sa captivité est touchant et s'il n'était pas un peu long nous le donnerions in-extenso.

Je suis enfin échappé des cruelles mains de cette barbare nation des Turcaroros par la miraculeuse assistance du Tout-Puissant et arrivé à ma petite maison de Newbern, mais à demy-mort, puisque je fus contraint de marcher seul deux jours entiers par les boys de Catechna. Etant obligé de prendre mon quartier dans un fossé rempli d'eau et de broussailles dans la crainte d'être attrappé par les Sauvages ou d'être déchiré par une quantité d'ours qui murmurèrent toute la nuit tout proche de moi. Je risquais aussi de périr de froid par un grand vent du nord qui soufflait toute la nuit.

Il raconte très en détail comment il fut pris et quelles cérémonies se firent pendant sa captivité :

Au milieu de la grande place, nous étions assis à terre et deshabillés avec la tête nue, dernier moy le gros de mes nègres, devant nous il y avait un grand feu, alentour du feu le conjureur au Grand Prêtre (qui est un ancien Indien grisâtre, les Prêtres qui sont communément magiciens qui même conjurent le Diable) fit deux ronds blancs. Si c'estoit de farine ou de sable fin blanc, je ne scay, justement devant nous il y avoit une peau de loup un peu plus avant, il y avoit un Indien sauvage dans la plus affreuse et terrible posture qu'on pourroit inventer qui ne bougeoit de la place avec un couteau à la main et une hache à côté. C'était le bourreau selon l'apparence, plus avant devant nous, delà le feu, il y avait une grosse troupe de canaie indienne meslé de jeunes homes et femes et enfants qui dansoient en des postures affreuses. Au milieu du rond était le conjureur qui faisoit des menaces et exorcismes et lorsqu'il y avait une pause dans la danse, il y avait au quatre coins des officiers avec des fusils qui battant des pieds animèrent les autres danseurs et quand il y avoit une danse finie, ils tirèrent des coups de fusils.

Dans un coin il y avoit encore deux Sauvages indiens assis à terre qui battoient un petit tambour et chantèrent un ton fort lugubre qui provoquoit plutôt des larmes et de la colère que de la joye.

Après qu'ils furent las de danser ils coururent tous dans le bois avec de terribles cris et hurlements et revinrent bientôt avec des visages fardés de noir rouge et blancs, une partie avec des cheveux

couverts, engraisés et parsemés de coton fin et de petites plumes blanches, une partie vêtu de toutes sortes de pelicerie ; enfin ils étaient habillés d'une manière si affreuse qu'ils ressembloient plutôt à une troupe de Diables ; courant en dehors du bois et se rangèrent encore une fois à la vieille place et dansèrent à l'entour du feu.

Cependant il y avoit derrière nous deux rangées d'Indiens armés comme garde ne bougeant de leur poste jusqu'à ce que tout fut fini. Dernier cette garde fut assis a terre le Conseil de guerre dans un rond fort occupé en consultation. Contre le soir la troupe cessa de danser pour aller quérir du bois dans la forêt affin d'entretenir le feu à divers endroits.

Lorsque le soleil se fut couché le Conseil s'assembla encore une fois, sans doute pour mettre fin à cette fatale, terrible, et triste cérémonie. Je me tournay un peu en arrière quoyque je fusse lié scachant qu'il y en avoit un parmy eux qui scavait assez bien la langue angloise et je fis un discours succinct représentant mon innocence avec insinuation que s'ils ne m'épargnoient, la grande et puissante Reyne d'Angleterre vangeroit mon sang.

Un d'entre eux vint vers moi pour me délier.

* * *

Il fut sauvé, tandis que ses compagnons furent exécutés ; avant de quitter le campement indien, il fit avec ces derniers le traité de paix suivant :

Traité de paix entre de Graffenried, Baron de Bernberg, Landgrave de Caroline, et les Indiens de la nation des Turcaroros et voisins.

Soit notoire à chacun par les présentes qu'au moy d'octobre 1711, a été conclus entre le Baron et Landgrave de Graffenried gouverneur de la colonie allemande au nord Caroline et les Indiens de la nation des Turcaroros avec leurs voisins de Core Wilkinsonspoint, le Roy Taylor, ceux de Pamptego et autres de cette contrée-là, comme s'en suit :

1° Que les deux partis doivent mettre en oubly le passé et devenir bons amys à l'advenir.

2° Le sousigné Gouverneur de la Colonie allemande doit être tout à fait neutre en temps de guerre que les Anglois

auront avec les Indiens. Item il se doit tenir quoy dans sa maison et ville et ne laisser passer ny les Anglois ni les Indiens, ny ne doit faire aucun mal aux Indiens de même que ceux (-ci) n'en feront point aux autres. En cas de mésintelligence entre les uns et les autres, ils ne se doivent pas vanger eux mêmes mais se plaindre réciproquement aux magistrats de question.

3° Le gouverneur de la dite colonie allemande promet de rester aux limites et ne point prendre d'avantage de Terres sur eux sans en avertir le Roy et sa nation.

4° Item il promet de procurer pour 15 jours cessation d'armes affin qu'on puisse choisir et ordonner des personnes propres et capables pour proposer des bons et raisonnables projets de paix qui s'il est possible seront agréables aux deux partis et que pendant cette négociation on ne soit pas interrompu.

5° Il est permis aux Indiens de chasser où il leur plais sans aucun empêchement hormis qu'ils ne doivent pas entrer dans nos plantations de crainte qu'ils ne déchassent le bétail et accause du danger du feu.

6° On doit donner aux Indiens les marchandises et provisions à un prix raisonnable, plus outre on est convenu qu'on (ne) doit faire aucun mal ny de tort à nos maisons qui auroient la marque notée ci-dessous à la porte.

Ainsi on doit tenir exactement les conditions et articles cy dessus. En foy de quoy nous nous sommes signé les deux partis avec notre signature ordinaire.

Au lieu de Sceau
Marque de News

DE GRAFFENRIED
de la Colonie allemande.

Au lieu de Sceau
Leur marque ordinaire

Indiens de Turcaroros.

* * *

Comme on l'a vu plus haut, Graffenried est constamment préoccupé des colons qu'il plaint en termes compatissants ; parfois il est découragé et les dépeint sous des couleurs peu gaies :

J'ai fait mention ci-devant de cette colonie ; quand même je la délaisserais et que tant de malheurs leur arrivent et qu'ils se le soient attirés eux-mêmes :

1° Ils étoient, je veux dire la plupart, infidèles et déserteurs à leur véritable souverain et présentement ils en agissent de même envers moy, m'ayant quitté dans la plus grande nécessité.

2° Ils étoient des gens si scélérats et impies qu'on ne doit pas être surpris si le Tout Puissant les a visités par les payens, car ils étoient pire qu'eux et si je les aurais connus si bien comme à présent, les Bernois aussi bien que les Palatins, je ne m'en serais pas mêlé. Pour ce qui est des Palatins je croyais de choisir les meilleurs, selon les apparences, pour ceux qui sont morts sur la mer et avant mon arrivée en Amérique, je n'en peux rien dire, mais de ceux que j'ay encore rencontré, je les trouve presque la plupart des gens impies et mutins, parmy lesquels il y avoit des Brigands, des Larrons, des Paillards, des Jureurs et des calomnieux, etc.

Parmi les Bernois, il y eut deux familles qu'on pouvoit dire qu'ils étoient bien les excréments du pays, et il est arrivé avec eux comme le proverbe dit, « la méchante herbe ne périt jamais ».

Je me faisais plus de peine de quitter un si beau pays qu'un si méchant peuple. Pourtant, il y avoit quelques bons grains, je veux dire peu de personnes craignant Dieu, qui m'aimoient et que j'aimois aussi, auxquels je souhaite toute prospérité, le Seigneur convertisse le reste !

De Graffenried se sentant mal secondé par ses subordonnés, abandonné par ses amis de Berne qui, sous forme de société, l'avaient engagé à établir la colonie de New-Berne, ne trouvant plus d'appuis auprès des autorités de Caroline, résolut de faire un voyage en Suisse pour relancer ses sociétaires. Il partit, en traversant la Virginie et la Pensylvanie, et arriva à New-York, d'où il s'embarqua sur un brigantin. Il arriva à Londres et rentra en Suisse par Paris, Lyon et

Genève. Il croyait arriver au milieu de sa famille à « *La Vaud* », mais la vendange étant terminée, il dut aller la rejoindre à Berne où il arriva le jour de la St-Martin, en 1713.

Avant de s'embarquer à New-York, il consigne ce qui suit :

« La nouvelle Yorck, belle ville, très bien bâtie à la façon
» hollandoise sur une Isle, ayant d'un costé un hâvre très
» beau et très commode situé entre deux rivières navigables
» avec un châteaufort, la Campagne d'alentour estant char-
» mante, il y a trois églises, une angloise, une françoise et
» une hollandoise où l'on prêche aussi en allemand. Il y a
» là abondance de tout, les meilleurs poissons, la bonne
» viande, toutes sortes de graines, fruits et légumes, très
» bonne bière et toutes sortes de vins exquis. »

Un dessin à la plume, un peu naïf, donne une vue de New-York à cette époque.

Ce deuxième voyage, sur un petit brigantin, est intéressant à lire, la traversée fut très longue. Sa réception à Berne ne fut pas gaie pour lui, voici comment il dépeint ses désillusions :

Hélas quel changement trouvay-je dans la ville ! les vieux amys refroidis. Combien d'orgueil et d'arrogance y avoit-il vers beaucoup de gens. Le pis étoit que là où je croyais trouver secours pour restaurer ma colonie délabrée, une partie m'éconduisirent et je ne pus pas bien venir au bout auprès des autres, qu'ainsi je fus contraint d'abandonner cette colonie à faute d'assistance spéciale de ma société qui m'a abandonné, ce qui est fâcheux puisque d'autres pourront pêcher dans l'eau trouble et pourront profiter de ce que j'ai ramassé avec beaucoup de frais, de dangers, de peines, de soins et de chagrins.

Car les affaires vont maintenant bien en Caroline, le gouvernement étant mieux introduit, une bonne paix établie, les Indiens sauvages sont détruits, les principales difficultés terminées, l'endroit de la colonie le plus commode extirpé et nettoyé. C'est pourquoi l'air y est plus sain et le district mieux peuplé, de sorte que ceux qui nous suivront seront beaucoup mieux que nous, car tous

les commencements sont difficiles. Le cœur me fait mal de quitter un si beau pays.

Puisque la fortune ne me veut plus favoriser dans ce monde, il n'y a pas le meilleur remède que de le quitter et chercher les thrésors d'en haut que ny la vermine ny la rouillure ne mangent et là où les larrons ne peuvent dérosber.

Restons sur ces belles paroles de l'explorateur qui était, on le voit, quelque peu philosophe. Il a vécu encore trente ans depuis son retour à Berne et a pu suivre de loin l'œuvre qu'il avait commencée et que d'autres ont achevée.

John LANDRY.

Yverdon, 1^{er} septembre 1906.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* L'assemblée générale de la **Société auxiliaire du Musée** de Genève, s'est tenue le 28 février, sous la présidence de M. Camille Favre, qui a donné lecture d'un très intéressant rapport. Le 12 avril prochain, la Société atteindra sa dixième année.

La création du service du vieux-Genève est enregistrée avec plaisir. Ce service est dirigé par M. Camille Martin; il a manifesté déjà son utilité. Tout récemment en faisant des fouilles dans l'église de Saint-Germain, on a découvert un sanctuaire qui remonte au xv^e siècle.

Divers achats provenant de Lucerne, du Valais, de Genève, ont été faits. Après l'approbation des comptes et les nominations statutaires, M. Max van Berchem a fait une causerie des plus instructives sur une promenade en Suisse. Des tableaux pittoresques défilent sur l'écran. Notre pays est un des plus curieux, au point de vue de l'art, par son originalité et sa variété. C'est la place de la Palud à Lausanne qui s'offre aux regards des spectateurs, c'est l'ancien Hôtel de Ville de Zurich, le bastion de Soleure aujourd'hui disparu, etc., etc...

A l'issue de la réunion, le public a visité une nouvelle salle, qui contient plus de deux mille photographies collectionnées par M. van Berchem.

* L'illustre **général Jomini** a aujourd'hui dans Payerne sa ville natale un monument digne de lui. Le comité qui a mené à bien